



**Réunion des Banques Centrales et des Autorités Monétaires des Pays
Membres de l'Organisation de Coopération Islamique (OCI)**

**“Impact des Réformes Récentes de la Réglementation Financière Internationale sur
les Pays de l'OCI”**

28 Novembre 2013, Djeddah, Royaume de l'Arabie Saoudite

COMMUNIQUÉ FINAL

1. Nous, les gouverneurs et les chefs des délégations participant à la Réunion des Banques Centrales et des Autorités Monétaires des Pays Membres de l'OCI, tenue à Djeddah, Royaume d'Arabie Saoudite, le 28 Novembre 2013, exprimons notre profonde gratitude à l'Agence Monétaire de l'Arabie Saoudite (SAMA) et le Centre de Recherches Statistiques, Economiques et Sociales et de Formation pour les Pays Islamiques (SESRIC) pour l'organisation de la Réunion des Gouverneurs et l'Atelier du Groupe d'Experts, dans le cadre de l'ordre du jour de la coopération financière du COMCEC.
2. Nous sommes conscients des développements récents de la réglementation financière internationale, et nous reconnaissons le rôle crucial que les banques centrales peuvent jouer dans la préservation de la stabilité financière nationale et mondiale. Les banques centrales des pays membres de l'OCI doivent être vigilantes, en termes de supervision des banques commerciales, pour assurer leur invulnérabilité aux chocs financiers mondiaux inattendus. Il est impératif

que toutes les banques nationales d'importance systémique soient soumises à un test de résistance, sur une base régulière, afin de vérifier et de corriger les lacunes possibles pour assurer la stabilité du secteur bancaire de l'OCI.

3. Nous notons que la crise financière mondiale 2007-09 a clairement démontré, entre autres, le besoin d'un capital solide et des liquidités ainsi qu'une meilleure surveillance, axée sur les risques, de toutes les banques pour assurer la stabilité financière. Dans ce contexte, nous exprimons notre soutien à la mise en œuvre rapide du cadre de l'accord Basel III dans les pays de l'OCI, qui a l'intention d'augmenter à la fois la qualité et la quantité du capital et d'aider à mettre en place des liquidités qui soient également conformes avec les institutions Charia, pour contenir l'impact des chocs inattendus.
4. Nous reconnaissons l'impact potentiel des réformes récentes de la réglementation financière internationale sur les institutions conformes à la Charia. Par conséquent, nous demandons aux organismes internationaux de réglementation de tenir compte des produits financiers conformes à la Charia lors de la mise en place des normes. Dans ce contexte, il serait hautement souhaitable que les institutions de l'OCI, conformes à la charia, puissent assurer une meilleure harmonisation avec les normes financières internationales émergentes pour continuer la sauvegarde et la promotion des opérations conformes à la Charia.
5. Nous réaffirmons la nécessité de renforcer la coopération technique entre les banques centrales des pays de l'OCI et les encourager à partager leurs expériences et prendre des initiatives communes pour renforcer les capacités institutionnelles, pour assurer une meilleure élaboration des politiques et de la supervision. À cet égard, nous reconnaissons que les programmes de renforcement des capacités, y compris les programmes de SESRIC pour les Banques Centrales, jouent un rôle de plus en plus important dans la mobilisation de nos forces individuelles par le partage de connaissances et

d'expertise entre nos pays. Nous vous recommandons également de coopérer dans l'organisation de programmes de formation pour les superviseurs des institutions conforme à la charia.

6. Nous apprécions, encourageons et soutenons le travail accompli par les trois Groupes de Travail de l'OCI sur la Gestion de la Liquidité dans la Finance Islamique, Règlement Macro prudentiel et Systèmes de Paiement. À cet égard, nous saluons et prenons note des trois Rapports Techniques de Base, présentés par ces groupes de travail.
7. Nous avons pris note des recommandations du groupe de travail sur "Gestion des Liquidités dans la Finance Islamique" pour établir le groupe de travail sur "Gestion de la Liquidité Islamique" dans le but de mettre en œuvre les recommandations proposées dans le rapport du groupe de travail sur "Gestion des Liquidités dans la Finance Islamique".
8. Nous saluons la mise en commun volontaire des réserves internationales des Banques Centrales de l'OCI pour qu'elles soient investies dans des documents conformes à la Charia, la reconnaissance mutuelle des documents qualifiés conformes à la Charia comme garanties éligibles aux facilités permanentes et le développement d'initiatives pertinentes de renforcement des capacités pour la Banque Centrale, de bureaux de gestion de la dette publique ainsi que des institutions financières Islamiques.
9. Compte tenu des récents développements qui se déroulent, au niveau international, dans le domaine des réformes de la réglementation financière, nous reconnaissons l'importance de la mise en œuvre des politiques et des normes macro-prudentielles efficaces, visant à atténuer les risques systémiques et assurer la stabilité des systèmes financiers dans notre pays. Nous reconnaissons également la nécessité de renforcer notre coopération et collaboration pour renforcer les cadres réglementaires macro-prudentiels dans

nos territoires respectifs à travers, entre autres, l'allocation des ressources pour l'assistance technique dans l'élaboration des programmes communs de partage d'expériences et de renforcement des capacités.

10. Nous reconnaissons l'importance croissante du rôle des systèmes de paiement dans l'économie réelle, les marchés financiers, la mise en œuvre de la politique monétaire, la poursuite de l'inclusion financière, le maintien de la confiance du public dans la monnaie nationale et l'amélioration du commerce transfrontalier. À cet égard, nous sommes persuadés que la mise en œuvre des "Principes pour les Infrastructures des Marchés Financiers" CPSS-IOSCO dans nos territoires incarne un enjeu important qui mérite d'être étudié dans les années à venir. Nous réaffirmons également notre engagement à renforcer notre coopération dans ce domaine important et évaluer la possibilité d'établir un comité permanent de l'OCI sur les systèmes de paiement et du règlement des opérations sur titre et/ou de publier un livre sur ce sujet important.
11. Nous saluons les efforts du SESRIC dans l'établissement d'une Plate-forme de Partage des Connaissances sur les Systèmes de Paiement des États Membres de l'OCI, qui vise à fournir des données sur les systèmes de paiement, au niveau des pays, pour servir de base pour les discussions sur les développements futurs dans le domaine des systèmes de paiement. Nous appelons les banques centrales des pays membres à visiter cette plate-forme dans le site Web du SESRIC sur le lien <http://www.sesric.org/payment-systems.php>, et de fournir les données relatives au système de paiement dans leur pays, en remplissant le questionnaire et l'envoyer à SESRIC, d'ici la fin du mois de mars 2014 au plus tard.
12. Nous saluons l'offre de la République de l'Indonésie et de la République du Suriname pour accueillir les réunions en 2014 et 2015, respectivement.

28 Novembre 2013
Djeddah, Royaume de l'Arabie Saoudite